

# Conseil Communautaire 15 mars 2024

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

# **SOMMAIRE**

#### **INTRODUCTION**

l – Analyse du compte administratif 2023	P5
1 - Vision consolidée	
2 - Investissement : les réalisations 2023	
– Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb	P13
1 – La Dotation Globale de Fonctionnement	
2 – Les allocations compensatrices et la dotation de co	mpensation
3 – Le Fonds National de Péréquation des Ressources	Intercommunales et Communales
4 – Les attributions de compensation	
5 – La fiscalité	
III – La dette	P19
lV – Les engagements pluriannuels envisagés	P20
∨ – Les orientations budgétaires 2024	P21
VI – Structure et évolution des effectifs	P38

#### **ANNEXES**

# Introduction

- La date limite de vote du budget primitif 2024 est fixée le 15 avril.
- Concernant le débat d'orientation budgétaire, la Communauté de Communes est soumise aux obligations suivantes :
  - Organiser un débat sur les orientations principales des budgets (principal et annexes) dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen de celui-ci par le conseil communautaire (application du référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023).
  - Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, est le support de ce débat qui a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.
- Compte-tenu de la taille de la Communauté de Communes GRAND ORB, 20 443 habitants au 01/01/2023, le ROB devra conformément aux articles L5211-36 et L2311-1-2 du code général des collectivités territoriales au minimum contenir les informations suivantes :
  - Les orientations budgétaires,
  - Les engagements pluriannuels envisagés,
  - La structure et la gestion de la dette,
  - Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
  - Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Communauté, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- Le rapport sera transmis par la Communauté de Communes aux Maires des Communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil.
- Il est mis dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.
- Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

#### **DONNÉES MACROÉCONOMIQUES**

Le Gouvernement table sur une croissance de 1% en 2024, après avoir fait apparaître une prévision de 1,4% dans la loi de finances 2024.

L'hypothèse d'inflation est retenue à +2,6% et retrouverait à partir de 2025 un niveau inférieur à 2%.

Le déficit public serait de -4,9% du PIB en 2023, ramené à -4,4% en 2024, soit -147 Md€ financés par la dette, pour évoluer vers -2,7% en 2027.

Les États membres de l'Union Européenne se sont engagés aux termes du pacte de stabilité et de croissance de 2012, à maintenir leur déficit en deçà de 3 % du PIB et la dette publique à 60 %.

La dette publique représente environ 110% du PIB sur la période.

# I. Analyse du compte administratif 2023

### 1- VISION CONSOLIDÉE

La structure budgétaire s'articule autour d'un budget principal très important auquel s'agrègent 2 budgets annexes, et le budget de l'Office de Tourisme (EPIC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017). Il est important de rappeler que les budgets Environnement, Base de Loisirs, ALSH et Relais d'Assistantes Maternelles ont été intégrés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le budget principal.

L'analyse de l'exercice 2023 présente les caractéristiques suivantes :

- 1 Budget Principal qui affiche un excédent de fonctionnement de 1,4 millions d'euros.
- 2 budgets annexes : le Budget Locations immobilières excédentaire de 48 000 € et le budget SPANC équilibré après une subvention du budget principal de 24 381 €.
- 1 budget Office de Tourisme pour lequel le budget principal verse annuellement une subvention de fonctionnement de 320 000 €.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Principal de 1,4 millions d'euros est principalement dû à l'encaissement de recettes non prévues (rôles supplémentaires d'IFER, régularisation de CVAE suite à correction, dégrèvement de taxe foncière du siège sur deux ans), mais aussi grâce aux recettes affectées telles que la taxe GEMAPI et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Néanmoins, pour une lecture plus fiable, un retraitement des données (telles que les intérêts d'emprunts, les dotations aux amortissements, les produits des cessions et les amortissements des subventions) a été effectué et donne les résultats suivants :

Pour le Service Environnement : le résultat de fonctionnement est de 270 000 €.

Pour le Service GEMAPI : le résultat de fonctionnement est de 35 000 €.

Pour les autres services du Budget Général : le résultat de fonctionnement est de 1 100 000 €.

L'approche mise en œuvre permet de constater que même après retraitement, le résultat de fonctionnement de Grand Orb se maintient malgré l'inflation, le coût de l'énergie et la hausse du point d'indice.

La revalorisation des bases fiscales de 7% a permis de contenir les surcoûts et de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Néanmoins, avec la suppression de la CVAE, compensée par une fraction de TVA (dispositif existant déjà suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales), la perte d'autonomie financière s'intensifie.

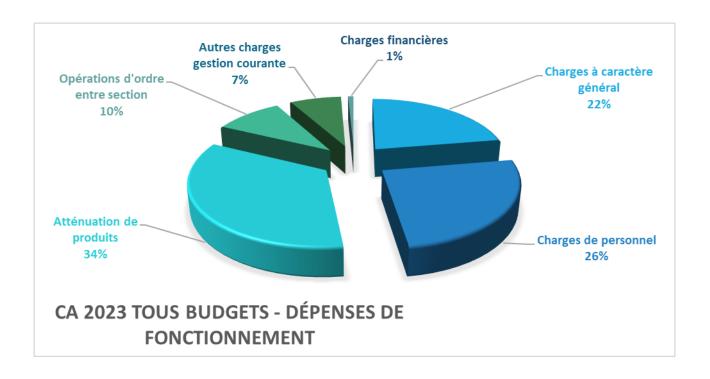
Ces compensations fluctuent à la hausse ou à la baisse au même rythme que la TVA, et **Grand Orb en a fait le constat sur ses recettes de 2023 en encaissant 82 000 € de moins que les montants notifiés au 1<sup>er</sup> trimestre** (heureusement compensés par des rôles supplémentaires).

Pour appréhender pleinement la situation financière de Grand Orb, il est important de procéder à une vision consolidée des différents budgets, vision qui agrège l'ensemble des résultats de l'exercice 2023 et tient compte des reports de l'exercice antérieur.

Le résultat global de clôture tous budgets confondus est de 7 355 421,44 € après restes à réaliser d'investissement.

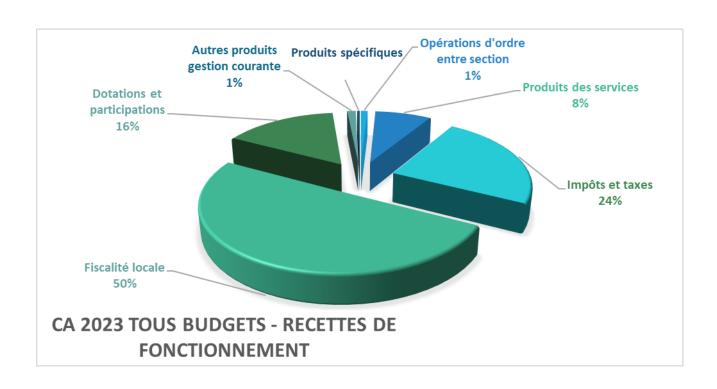
#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre		Réalisé 2022	Prévisions 2023	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	2 870 498,66 €	3 820 584,00€	3 198 682,92 €
012	Charges de personnel	3 567 055,52 €	3 802 650,00€	3 642 764,52 €
014	Atténuation de produits	4 869 589,64€	4 923 000,00 €	4 908 683,22 €
023	Virement à la section d'investissemen	- €	2 022 016,00 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	1 218 081,46 €	1 440 000,00€	1 393 769,61€
65	Autres charges gestion courante	973 430,80€	1 424 927,00 €	1 051 490,97 €
66	Charges financières	120 560,91€	125 000,00€	110 152,13 €
67	Charges spécifiques	9 052,74 €	13 850,00€	140,00€
68	Dotations aux provisions	8 590,00€	100,00€	15,00€
	TOTAL	13 636 859,73 €	17 572 127,00 €	14 305 698,37 €



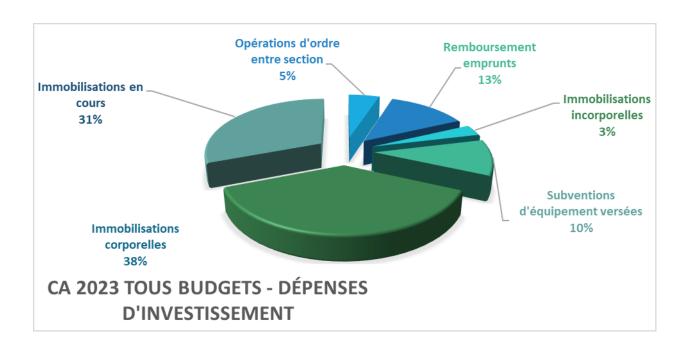
#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre		Réalisé 2022	Prévisions 2023	Réalisé 2023
013	Atténuations de charges	40 194,29€	23 000,00€	78 101,05 €
042	Opérations d'ordre entre section	111 966,67 €	146 225,00€	143 825,39€
002	Résultat antérieur	- €	2 100 000,00 €	- €
70	Produits des services	1 367 881,85 €	1 178 907,00€	1 221 185,77 €
73	Impôts et taxes	10 788 705,16€	3 656 057,00€	3 736 761,46 €
731	Fiscalité locale	- €	7 738 721,00€	7 883 117,00€
74	Dotations et participations	2 548 754,37 €	2 550 557,00€	2 452 111,58€
75	Autres produits gestion courante	173 487,14€	178 660,00€	185 018,65 €
77	Produits spécifiques	22 374,67 €	- €	56 094,96 €
	TOTAL	15 053 364,15 €	17 572 127,00 €	15 756 215,86 €



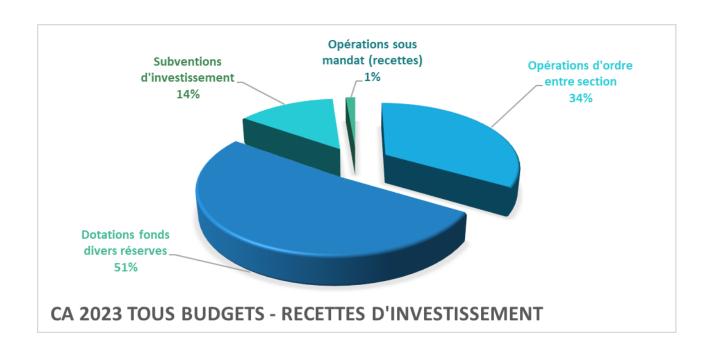
#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre		Réalisé 2022	Prévisions 2023	Réalisé 2023
040	Opérations d'ordre entre section	111 966,67 €	146 225,00€	143 825,39€
041	Opérations patrimoniales	18 450,02 €	- €	- €
16	Remboursement emprunts	391 094,11€	393 000,00€	369 819,35 €
20	Immobilisations incorporelles	190 526,72 €	740 967,00€	91 057,13 €
204	Subventions d'équipement versées	255 863,57€	1 038 683,00 €	297 076,22 €
21	Immobilisations corporelles	830 304,67€	4 856 198,48 €	1 068 057,55 €
23	Immobilisations en cours	1 889 940,18 €	5 315 365,77 €	878 144,64 €
27	Autres immobilisations financières	24 492,50€	- €	- €
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	365 270,62€	546 078,00€	78,00€
001	Résultat antérieur	- €	- €	- €
	TOTAL	4 077 909,06 €	13 036 517,25 €	2 848 058,28 €



#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre		Réalisé 2022	Prévisions 2023	Réalisé 2023
021	Virement de la section de fonctionnemen	- €	2 022 016,00€	- €
024	Produits de cession d'immobilisations	- €	50 000,00€	- €
040	Opérations d'ordre entre section	1 218 081,46 €	1 440 000,00€	1 393 769,61€
041	Opérations patrimoniales	18 450,02 €	- €	- €
10	Dotations fonds divers réserves	2 317 877,86 €	2 135 068,79 €	2 142 378,71 €
13	Subventions d'investissement	419 376,43 €	2 497 955,00€	577 300,92 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00€	300,00€	295,00€
23	Immobilisations en cours	- €	75 000,00€	- €
4582	Opérations sous mandat (recettes)	170 960,65 €	765 692,35 €	56 200,00€
001	Résultat antérieur	- €	4 053 653,46 €	- €
	TOTAL	5 144 746,42 €	13 039 685,60 €	4 169 944,24 €



# 2-INVESTISSEMENT - LES REALISATIONS 2023

La Communauté de communes a réalisé plus de **2,3 millions d'euros de dépenses d'équipement** (Budget Général et Locations immobilières).

#### **ENVIRONNEMENT**

ENVIRONNEMENT	
Achat 2 camions bennes OM	398 940,00 €
Mise aux normes quai de transfert de Taussac	245 536,32 €
Equipements biodéchets (bornes, bacs, aires compostage)	97 526,40 €
Bennes	55 992,00 €
Collecte sélective / bornes enterrées / composteurs	50 103,60 €
Travaux Le Fraïsse (amén.paysager, prise recharge élect., climatisation, mobilier)	17 695,62 €
Signalétique (aires de compostage, déchèteries)	8 284,84 €
Réhabilitation extension déchèterie Bédarieux	7 387,58 €
Achat compresseur	5 731,36 €
Etude de caractérisation des biodéchets	4 950,00 €
Divers équipements (pompe immergée, tronçonneuse, projecteurs)	4 279,33 €
Matériel informatique et téléphonie	2 793,19 €
TOURISME	
Itinéraires patrimoniaux Graissessac Hérépian	50 959,20 €

Itinéraires patrimoniaux Graissessac Hérépian	50 959,20 €
GR de pays entre deux lacs (amén. et conception topo numérique)	12 388,00 €
Equipement site escalade Caussanel	8 274,00 €
Achat équipements base canoë	7 806,00 €
Requalification et accessibilité OT Lamalou	7 257,62 €
Achat terrain parking Via Ferrata	6 764,00 €
Participation création itinéraire oenorando	1 954,00 €

#### **BASE DE LOISIRS**

Travaux curage et busage plan d'eau	47 670,00 €
Vestiaires, cabines, casiers, tables pique-nique, peinture bassins	18 793,56 €
Achat véhicule Duster	18 829,76 €
Vidéosurveillance, informatique, téléphonie	9 540,70 €
Achat cuves, pompes, sonde	2 183,55 €

TRAVAUX	
Aménagement site Bourgès	426 682,35 €
Aménagement espace Baldy	80 473,12 €
Rénovation technologique musée cloche	30 292,32 €
Aménagement bureaux Politique de la ville	26 979,12 €
Travaux divers (siège, OT Lamalou, Ortensia, crèche)	10 644,46 €
GEMAPI	
Restauration digue de la Perspective	119 818,87 €
Achat tracteur	46 800,00 €
Etude hydromorpho Le Poujol	11 880,00 €
Matériel technique (tronçonneuses, godet tracteur)	5 740,00 €
SOLIDARITE	
Fonds de concours aux communes	226 522,22 €
Equipements mutualisés (broyeur, barnum, estrade)	28 954,26 €
URBANISME	
Urbanisme - PLUi	37 760,00 €
Licence GOFOLIO	3 960,00 €
Subventions façades	2 500,00 €
Schéma directeur eau assainissement (avis de publicité)	864,00€
ECONOMIE / AGRICULTURE	
Fonds de concours except. commerces de proximité	30 000,00 €
Travaux AGORA (toiture, électricité, rénovation énergétique) Loc immo	30 942,61 €
Travaux TECHNI ORB (séparation, mise en conformité électrique) Loc immo	29 533,84 €
Modification parcelles agricoles	750,00€
DEVELOPPEMENT DURABLE	
Aide aux particuliers Chèque Rénov	28 000,00 €
Aide aux particuliers achat vélo électrique	8 100,00 €
ACQUISITIONS EQUIPEMENTS	
Matériel informatique (serveur, ordinateurs, écrans) et téléphonie	30 986,18 €
Logiciels (portail familles, compta, RH, musique, licences)	20 379,05 €
Equipements techniques (tondeuse, débroussailleuse, échaufaudage, échelle)	4 132,51 €
TOTAL	2 334 335,54 €

#### CONCLUSION

La situation financière de la Communauté de communes est saine : la capacité d'autofinancement nette est importante et l'endettement est faible.

La capacité d'autofinancement nette, d'un montant de 2,3M€, représente 15 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est communément estimé qu'un taux d'épargne nette entre 10 et 15 % des recettes de fonctionnement fait état d'une situation financière saine.

La Communauté peut rembourser sa dette avec sa capacité d'autofinancement brute en un an. Cette situation est principalement imputable à un endettement faible qui représente 21 % des recettes réelles de fonctionnement.

Rappelons que l'Etat estime sa limite supérieure à 12 ans.

Néanmoins il faut garder à l'esprit que les dépenses de fonctionnement ont tendance à augmenter plus vite que les recettes de fonctionnement dans un contexte économique et fiscal très incertain.

# II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 fixe un objectif de réduction du déficit public à 2,7% en 2027 en demandant aux collectivités territoriales d'y contribuer en réduisant leurs dépenses réelles de fonctionnement.

Les modalités d'évolution sont fixées à – 0,5% par an au-dessous des prévisions d'inflation.

	2024	2025	2026	2027
Inflation	2,50%	2,00%	1,80%	1,80%
<b>Evolution des DRF</b>	2,00%	1,50%	1,30%	1,30%

Si l'objectif n'était pas atteint, les variables d'ajustement seraient les concours financiers de l'Etat et en particulier la compensation d'exonération des établissements industriels qui est aujourd'hui dynamique (CCGO : 761K€ perçus en 2023).

Pour Grand Orb, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 sera en-deçà des 2% soit :

BUDGET	DRF 2023	DRF 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
PRINCIPAL	13 978 091 €	14 200 000 €	221 909 €	1,6 %
LOCATIONS IMMO	100 300 €	102 300 €	2 000 €	2 %
SPANC	31 720 €	32 300 €	580 €	1,8 %

La loi de finances 2024 introduit la notion de pilotage financier vert en imposant aux collectivités de plus de 3 500 habitants de remplir une annexe dès le CA 2024 présentant l'impact environnemental des dépenses d'investissement (contributions positives ou négatives aux objectifs de transition écologique du pays).

Elle permet également d'identifier la « dette verte » en créant une annexe facultative « état des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

#### 1 - La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024 pour atteindre 27,24 milliards d'euros, qui bénéficient essentiellement aux communes :

- o Dotation de solidarité urbaine (DSU): +140 millions d'euros,
- o Dotation de solidarité rurale (DSR) : +150 millions d'euros,
- Dotation d'intercommunalité : +30M€.

La dotation d'intercommunalité augmente de 90M€, dont 60M€ sont financés par l'écrêtement de la dotation de compensation. Cette dotation qui diminue régulièrement depuis plusieurs années finance également cette année 40% du coût lié à la hausse de la population (32,1M€), plus 10M€ de hausse de la DSU décidée par le Comité des Finances Locales (les 60% restant sont financés par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes les plus riches).

La dotation de compensation devrait diminuer de 1,68% en 2024. En 2015, elle était de 970K€, elle sera en 2024 de 814K€. Les 156K€ d'écart sont totalement supportés par la Communauté de Communes qui continue à reverser à travers les attributions de compensation des communes 970K€. Cette dotation pourrait être remise en cause lors d'une prochaine réforme de la DGF.

Le plafond d'évolution individuelle de la dotation d'intercommunalité est relevé de 110% à 120%.

La Communauté de Communes GRAND ORB n'est pas concernée, sa dotation d'intercommunalité devrait légèrement augmenter en 2024, hors variation de population, du fait de l'appréciation de son CIF, liée à la bonne évolution de sa fiscalité en 2023 :

	2022	2023	2024
Dotation d'intercommunalité	415 105 €	401 933 €	412 403 €
Dotation de compensation	833 236 €	828 398 €	814 481 €

# 2 - Les allocations compensatrices et la dotation de compensation

Les allocations compensatrices sur le bâti industriel devraient évoluer comme la base d'imposition correspondante, soit +2.95%, hors création ou fermeture d'entreprise.

L'allocation perçue en contrepartie de l'exonération des redevables de CFE réalisant moins de 5 000€ de chiffre d'affaires : le montant perçu (81K€ en 2023) est incertain puisqu'il dépend du nombre d'entreprises de ce type existant au 01/01/2024. Dans le budget il sera retenu la même évolution qu'entre 2022 et 2023, soit 89% de l'indice de révision appliqué sur les bases.

L'allocation perçue en contrepartie de l'exonération de CFE dans les ZRR (qui deviennent France Ruralités Revitalisation dans la loi de finances pour 2024) diminue du même montant en valeur qu'entre 2022 et 2023 (1 912 €) du fait de la sortie du dispositif des entreprises existantes.

Les allocations compensatrices augmentent de 0,5% entre 2023 et 2024 :

Allocations compensatrices	2023	évolution	2024
Taxe professionnelle (Base minimum)	81 097	2,6%	83 224
Taxe professionnelle (ZAT)	2 935	-65,1%	1 023
Locaux industriels (TFPB)	8 851	2,9%	9 1 1 2
Locaux industriels (CFE)	752 495	2,9%	774 672
Autres (CFE)	1 335	0,0%	1 335
GEMAPI Compensation	26 990	0,0%	26 990
Dotation de compensation	828 398	-1,68%	814 481
TOTAL	1702101	0,5%	1 710 837

# 3 - Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. C'est un fonds de péréquation horizontale qui est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux au potentiel financier élevé. Ces sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux moins favorisés. Le montant des ressources du FPIC est fixé à 1 milliard d'euros depuis 2020.

La Communauté de communes est bénéficiaire.

La loi de finances 2024 assouplit le choix du régime dérogatoire de répartition du FPIC, qui nécessitait de délibérer chaque année. Désormais, la délibération pourra s'appliquer sans limitation de durée, interrompue si l'EPCI ou au moins une commune le demande par délibération, ou encore en cas de changement de périmètre de l'EPCI.

Pour Grand Orb, le montant prévisionnel pour 2024 est de 230 000 € pour rester prudent (238 150 € en 2023).

## 4 - Les attributions de compensation

#### Le contexte législatif

#### Le reversement aux communes :

Le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) applicable de droit aux communautés de communes est bâti sur les éléments suivants :

L'EPCI perçoit la totalité de la fiscalité sur les entreprises à la place de ses communes membres, produit qu'elle doit obligatoirement reverser aux communes membres sous la forme d'une **attribution de compensation** (AC) figée dans le temps.

Cette attribution de compensation est également réduite du montant des charges transférées par les communes, afin de donner à l'EPCI les moyens de financer les compétences transférées.

L'attribution de compensation garantit donc à l'EPCI et aux communes un niveau de ressources acquis.

La Communauté de communes doit financer grâce à la croissance de ses produits l'évolution des charges transférées et les communes membres doivent ainsi neutraliser la perte du dynamisme du produit fiscal transféré par la perte de l'évolution des charges transférées.

#### Qu'en est-il pour Grand Orb?

Les attributions de compensation 2023 sont d'un montant de 3 989 746 €.

Elles tiennent compte des transferts de charges réalisés depuis la création de GRAND ORB et de la prise en compte du paiement des documents d'urbanisme de chaque commune, des services mutualisés et des reversements d'IFER.

Le montant prévisionnel pour 2023 est de 3,9 millions d'euros.



#### 5 - La fiscalité

La loi de finances 2024 introduit la possibilité d'exonérations pour l'amélioration de la performance énergétique des logements. Les communes et les EPCI peuvent exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements neufs dont le nveau de performance énergétique est supérieur à celui imposé par la règlementation, et les logements anciens achevés avant 1989 donnant lieu à certaines dépenses d'optimisation de leur performance énergétique.

Dans la mesure où il s'agit d'exonérations facultatives, aucune compensation ne sera versée.

Le produit fiscal de Grand Orb a augmenté de 7,6 % en 2023, malgré une fraction de TVA en compensation de la TH et de la CVAE inférieure aux prévisions de loi de finances 2023 (moins 82 000 €).

Cette hausse est permise par l'évolution des taxes suivantes :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires : + 10 %

- IFER: +8%

Taxes foncières: +7 %

- CFE:+6%

Notons que la Communauté de Communes a bénéficié de rôles supplémentaires en 2023 pour 165K€ :

ROLES SUPPLEMENTAIRES	2023
IMPOTS DIRECTS LOCAUX (CFE/TF/TH)	5 458
IFER	158 346
GEMAPI	428
ТЕОМ	559
TOTAL ROLES SUPPLEMENTAIRES	164 791

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives forfaitaires est de +3,8% en 2024 (IPCH en novembre)

Ce coefficient s'applique seulement sur les immeubles d'habitations, qui représentent 78% des bases d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (et TEOM).

Les locaux professionnels (15% de la base) et les locaux industriels (7%) évoluent en fonction de la moyenne de l'indice de révision des loyers des trois années précédentes : 2,95%.

L'actualisation sexennale des locaux professionnels qui devait entrer en vigueur en 2023 est repoussée à 2026.

	2023	évol	2024
Taxe d'habitation	7 500 422	3,8%	7 785 438
Taxe foncière sur pptés bâties	25 409 800	3,6%	26 327 699
Taxe foncière sur pptés non bâties	349 440	3,8%	362 719
Cotisation foncière des entreprises	6 275 060	2,9%	6 459 998

Hors hausse des taux, création de nouveaux logements et de nouvelles entreprises le produit fiscal de ces quatre taxes devrait évoluer de 3,2%.

Le produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) devrait augmenter de 3,6% :

	2023		2024
BASES	24 932 422	3,6%	25 833 076
TAUX	13,46%	0,0%	13,46%
PRODUIT	3 355 904	3,6%	3 477 132

Le taux de croissance de la TVA en 2024 est prévu à 4,2%. Cependant, il est conseillé de ne retenir qu'une évolution de 3% (qui s'applique sur la fraction de TVA perçue en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation).

En 2023, il était prévu une évolution de 6,1% qui est finalement de +3,7%. L'évolution de la TVA est corrélée à l'évolution du PIB en valeur (c'est-à-dire incluant l'inflation). Dans la loi de finances pour 2024, le PIB évoluait de 4%, mais le gouvernement vient de diminuer ses prévisions de croissance de 0,4%, et d'autres organismes tablent sur une croissance encore inférieure. L'évolution du PIB en valeur n'est plus que de 3,6%.

La seconde fraction de TVA perçue en contrepartie de la suppression de la CVAE devrait rester stable et être recalculée en 2025.

Le produit de l'IFER devrait augmenter de 24 633€ du fait de l'imposition du Plô de Cambro de Joncels.

Les autres composantes du produit fiscal restant stables, celui-ci devrait augmenter de 2,8% en 2024 (simulation faite à partir des données fiscales issues des rôles généraux sur l'état 1386-RC fourni par la DGFIP en fin d'année).

Etat 13	36-RC (produits issus des rôles généraux)	2022	évol	2023	évol	2024
	Taxe d'habitation	6 834 220	10%	7 500 422	3,8%	7 785 438
BASES	Taxe foncière sur pptés bâties	23 842 000	7%	25 409 800	3,6%	26 327 699
BAS	Taxe foncière sur pptés non bâties	327 256	7%	349 440	3,8%	362 719
	Cotisation foncière des entreprises	5 913 603	6%	6 275 060	2,9%	6 459 998
	Taxe d'habitation	10,90%	0%	10,90%	0,0%	10,90%
TAUX	Taxe foncière sur pptés bâties	0,50%	0%	0,50%	0,0%	0,50%
₹	Taxe foncière sur pptés non bâties	5,54%	0%	5,54%	0,0%	5,54%
	Cotisation foncière des entreprises	31,56%	0%	31,56%	0,0%	31,56%
4	Taxe d'habitation	744 930	10%	817 546	3,8%	848 613
	Taxe foncière sur pptés bâties	119 210	7%	127 049	3,6%	131 638
PRODUIT	Taxe foncière sur pptés non bâties	18 130	7%	19 359	3,8%	20 095
<u>.</u>	Cotisation foncière des entreprises	1 866 333	6%	1 980 409	2,9%	2 038 775
	TOTAL 4 TAXES	2 748 603	7%	2 944 363	3,2%	3 039 121
	CVAE	748 744		-		-
	IFER	651 000	8%	701 753	3,5%	726 386
	TAFNB	31 284	7%	33 538	3,8%	34 812
	TASCOM	227 823	10%	251 135	0,0%	251 135
	GEMAPI	430 652	0%	430 652	0,0%	430 652
	TVA (compensation TH)	2 445 283	2,7%	2 512 039	3,0%	2 587 400
	TVA (compensation CVAE)			896 318		896 318
	TOTAL PRODUIT FISCAL	7 283 389	7%	7 769 798	2,5%	7 965 825
	FNGIR	- 877 590	0%	- 877 590	0,0%	- 877 590
	TOTAL après prélvt FNGIR	6 405 799	7,6%	6 892 208	2,8%	7 088 235

	_			2023		2024
Σ	BASES	23 458 789	6%	24 932 422	3,6%	25 833 076
ËO	TAUX	13,46%	0%	13,46%	0,0%	13,46%
_	PRODUIT	3 157 553	6%	3 355 904	3,6%	3 477 132

<u>NB</u>: Afin de correspondre au total des chapitres 73 « impôts et taxes » et 731 « fiscalité locale » du CA 2023, il faut ajouter au total du produit fiscal les rôles supplémentaires (CFE 5 458 €, IFER 158 346 €, GEMAPI 428 €, TEOM 559 €), la correction de CVAE (83 067 €), le FPIC (238 150 €) et les attributions de compensation négatives (7 187,46 €). Le reliquat correspond aux avances versées mensuellement par l'Etat.

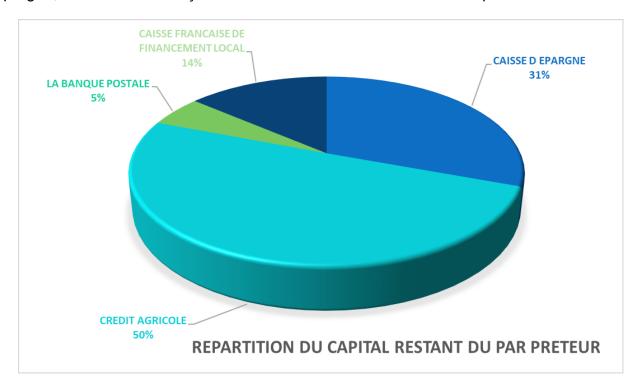
# III - La dette

#### L'encours de dette est de 3 250 000 € au 31/12/2023.

La dette est composée de 27 emprunts (tous en taux fixe).

En 2023, il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté et trois se sont terminés.

L'encours a été contracté majoritairement auprès du Crédit Agricole, puis auprès de la Caisse d'Epargne, de la Caisse Française de Financement Local et de la Banque Postale :



La dette de la Communauté de communes est saine, puisqu'elle ne présente aucun risque à la hausse. Avec une capacité de désendettement d'un an, ses marges de manœuvre en termes d'endettement sont importantes, à condition de conserver le même niveau de capacité d'autofinancement.

Le besoin de financement devrait se limiter à 5 millions d'euros et pourra être couvert par l'excédent d'investissement reporté et le recours à l'emprunt.

# IV – Les engagements pluriannuels envisagés

La Communauté de communes Grand Orb a établi une programmation de ses investissements jusqu'à l'horizon 2029.

Les engagements pluriannuels envisagés sont présentés en Annexe 1 (pages 40-41).

# V – Les orientations budgétaires 2024

Pour 2024, Grand Orb propose ses nouvelles orientations centrées sur quatre axes principaux :

- Economie et tourisme
- Environnement Mobilité
- Santé et attractivité médicale
- Solidarité territoriale

Pour 2024, nous proposerons de développer principalement ces quatre axes dans les actions du projet de territoire.

# Soutenir l'emploi et l'activité économique, touristique et thermale

# Développement Économique et Emploi

\_\_\_\_\_

Le service de développement économique (développeur économique et manager de commerce) a pour missions l'accueil et l'accompagnement des projets et activités économiques.

Ce service permet de disposer d'une interface unique pour renseigner et orienter les porteurs de projet et les entreprises du territoire. Au 31 décembre 2023, 51 porteurs de projet étaient en cours d'accompagnement. Par ailleurs, 19 projets ont abouti en 2023 dont 6 ouvertures de commerces.

#### Veille sur les activités du territoire

Grand Orb recense depuis 2021 les entreprises ainsi que les locaux et terrains vacants sur le territoire. Afin de poursuivre son analyse de marché et connaître plus finement le profil des entreprises pour mieux les accompagner, il est proposé de s'équiper d'un outil d'observatoire des entreprises à l'échelle du territoire, performant et mis à jour chaque mois. **L'abonnement proposé est de 4 110 € par an** et permet d'identifier, gérer, extraire et consulter les informations sur les établissements, les locaux professionnels, les parcelles et les offres d'emploi sur le territoire.

# ◆ Commerces : dynamisation du commerce de proximité

Le poste de manager de commerce permet d'animer, de développer la plateforme VivreEnGrandOrb.fr et d'accompagner les commerçants dans leur communication et leur visibilité.

Il est proposé pour 2024 de faire évoluer le service vers un accompagnement pour les artisans locaux.

⇒ L'actualité de la plateforme de l'économie locale digitale VivreEnGrandOrb.fr



Cette plateforme a pour but de soutenir les activités de proximité en favorisant la visibilité de leur entreprise et de leur offre. Elle permet d'améliorer la visibilité des entreprises, commerces et producteurs locaux tout en facilitant l'accès aux produits et services qu'ils proposent.

Les opérations chèques cadeaux se poursuivent et s'ancrent en 2024, autant pour le grand public avec les chèques cadeaux bonifiés « Le Grand Kdo » que pour les entreprises et collectivités avec « Le Chèque Kdo local ».

L'impact de ces chèques cadeaux sur l'économie locale se stabilise en passant de 85 000 € de chèques vendus en 2022 à 84 720 € en 2023.

Le nombre d'adhérents à la plateforme « Vivre en Grand Orb » continue d'augmenter en passant de 120 à 132 adhérents et de 16 à 18 communes représentées.

# L'inscription budgétaire 2024 reste globalement constante afin de maintenir l'opération Le Grand KDO (18 000 €).

# ⇒ Aide au maintien des commerces essentiels (fonds de concours aux communes)

Les commerces de proximité en zones rurales sont essentiels pour la dynamique et l'attractivité de nos villages. Dans le cadre de ses engagements de solidarité territoriale, Grand Orb participe au maintien et à la création d'activités commerciales essentielles représentant un véritable service à la population. Un fonds de concours spécifique a été délibéré en septembre 2022 pour soutenir les communes agissant après constat de carence pour le maintien, la reprise ou la création d'activité commerciales de proximité.

Afin d'encourager l'installation ou le maintien de commerces essentiels dans les petites communes du territoire, une modification du règlement sera proposée pour rendre éligibles les coûts d'acquisition du local pour les communes de moins de 1 500 habitants.

# L'inscription budgétaire annuelle proposée reste stable avec un montant de 120 000 € (dont 60 000 € en restes à réaliser).

#### ⇒ Aide à la modernisation des commerces en Grand Orb.

La collectivité mène depuis plusieurs années une politique de soutien forte pour le maintien et le développement des commerces de proximité.

Les subventions d'Etat FISAC via l'aide OCM pour la rénovation des commerces ont été stoppées fin 2022.

C'est pour cette raison que Grand Orb a souhaité créer une nouvelle aide aux commerces, « L'Opération des Modernisation des Commerces en Grand Orb », votée en Conseil communautaire du 4 octobre 2023.

Cette aide permet d'accompagner les petits commerçants de proximité installés depuis au moins un an à rénover leur local, leur façade et à investir dans des équipements, avec un taux d'intervention à hauteur de 20% dans la limité de 3 000 € maximum.

Une inscription budgétaire sera proposée à hauteur de 40 000 € (dont 20 000 € en restes à réaliser).

#### ⇒ Animation Club des Ambassadeurs - Orb Job

Le partenariat avec le Club des Ambassadeurs se poursuit et de nouvelles actions sont prévues pour répondre aux besoins des entreprises.



En partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi), la 7<sup>e</sup> édition du salon de l'emploi Orb Job 2024 s'est tenu le 30 janvier à Bédarieux. La manifestation qui a eu lieu à la Tuilerie a rassemblé plus de 600 visiteurs pour 142 postes à pourvoir, en augmentation comparé à 2023.

Par ailleurs, la première édition d'Orb Job d'été 100% en ligne a été organisée du 13 au 18 mai 2023 pour répondre aux besoins et aux demandes d'emplois saisonniers. 13 entreprises ont participé, plus de 80 postes étaient à pourvoir et une centaine de candidatures ont été reçues par les entreprises. Cet événement digital sera renouvelé au printemps 2024 pour répondre à la demande des entreprises.

La Communauté de communes a également été partenaire du nouvel évènement de l'emploi « le Rallye de l'emploi santé » à Lamalou-les-Bains. La manifestation devrait être renouvelée en 2024.

## ◆ Entreprises : favoriser les offres d'immobilier et de foncier

Grand Orb souhaite la mise en place d'une dynamique d'investissement en proposant un accompagnement sur le foncier et l'immobilier d'entreprises.

# ⇒ Règlement d'attribution des aides financières au titre de l'immobilier d'entreprises

En 2024, Grand Orb poursuit son **programme financier d'aide à l'immobilier d'entreprises** pour soutenir le développement économique local, en partenariat avec la Région Occitanie. Suite à la modification du règlement du dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises par la Région, la Communauté de communes a également révisé son règlement.

En 2024, il sera proposé de reconduire ce régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement local, favoriser la création d'emplois et renforcer l'attractivité économique du territoire.

#### Inscription budgétaire : 60 000 €

#### ⇒ Projet de modernisation / extension du site industriel du Bousquet-d'Orb

La société Medical Tubing est accueillie depuis 2000 au sein de locaux communautaires situés au Bousquet-d'Orb. Le groupe Promepla, qui a rachetée Medical Tubing en août 2023, souhaite investir afin de développer l'activité et la capacité de production avec de d'importants objectifs de création d'emplois. Pour cela, une modernisation ou extension du bâtiment existant est nécessaire et serait possible sur une parcelle attenante appartenant à la mairie du Bousquet-d'Orb.

En 2024, il est proposé un projet d'extension du bâtiment existant appartenant à la Communauté de communes Grand Orb.

Une inscription budgétaire sera proposée à hauteur de 1 000 000 € avec une aide de 30% d'Etat (à confirmer) et emprunt

#### ⇒ Projet d'immobilier d'entreprises sur le parc OZE Cavaillé-Coll

Le parc régional OZE Cavaillé-Coll accueille aujourd'hui 4 entreprises artisanales et 2 nouvelles entreprises du bâtiment ont reçu un pré-agrément pour une installation prochaine.



La Communauté de communes Grand Orb souhaite faciliter l'installation de petites entreprises sur cette zone en créant un projet d'immobilier collectif, avec l'appui financier de la Région. Une étude d'opportunité est proposée afin de calibrer le projet.

Une inscription budgétaire sera proposée à hauteur de 50 000 € pour la réalisation des études préalables.

# **Agriculture**

Pour 2024, la politique de soutien à l'agriculture se poursuit :

⇒ Animations scolaires « Promotion de l'agriculture et de ses métiers »

Les animations des Jeunes Agriculteurs en milieu scolaire se poursuivent avec de nouveaux établissements scolaires qui ont manifesté leur intérêt pour ce type d'intervention.

⇒ La mise en place d'un Observatoire des entreprises agricoles

en partenariat avec le Service Développement économique de Grand Orb.

⇒ La gestion des déchets agricoles sur le territoire de Grand Orb

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs de Grand Orb afin d'identifier et de quantifier les déchets à collecter, de définir des périmètres, des fréquences et des modes de collecte.

⇒ Soutien et mise en réseau pour les journées « De ferme en ferme »

Les 27 et 28 avril 202, organisées par le CIVAM. Pour la première fois, cette année, 3 fermes participent à cet évènement : La part du Loup, à Avène ainsi que le Domaine de Pouzes et Agrosymbiose à Pézènes-les-Mines.

Il est prévu de reconduire une enveloppe de 13 000 € pour l'ensemble des animations.

# Tourisme et projets d'aménagement touristique

\_\_\_\_\_

L'objectif général est de continuer à faire de Grand Orb une destination touristique et thermale à part entière.

Pour cela, les projets présentés ci-après s'inscrivent dans la feuille de route du projet de territoire en essayant de conforter le plus possible nos atouts touristiques.

### ♦ Valoriser les espaces naturels de Grand Orb

#### ⇒ Renforcer l'offre de sentiers VTT et pédestres

#### Requalification et thématisation des itinéraires VTT et pédestres

L'objectif est de proposer une requalification des itinéraires en offrant notamment une meilleure répartition des parcours sur le territoire de Grand Orb (thématisation des boucles du GRP Haut Languedoc et Vignobles, modifications des sentiers d'intérêts territoriaux du Pays pour passer en PR, qualification des itinéraires VTT avec des parcours spécifiques Enduro, DH et Cross-Country...). Proposer également l'extension et la création de nouveaux itinéraires. Cette action comprend les travaux d'aménagement et la création des outils de communication.

Le projet est divisé en deux phases : phase 1 : « Les Monts d'Orb » 27 000 € HT et phase 2 « Les Causses » 24 500 €.

Le budget prévisionnel proposé est de 27 000,00 € HT pour la phase 1 « les Monts d'Orb » (70 % notifié Départemental de l'Hérault).

⇒ Aménagement point de départ de l'oenorando à Hérépian

Il est proposé d'installer un espace d'accueil touristique pour l'aménagement du point de départ de l'eonorando, pour ce faire il est proposé dans les orientations budgétaires une dépense de 10 000 € HT.

⇒ Nettoyage, purge de la falaise sur le PR 37 au niveau du mas Blanc

Suite à un éboulement, il est nécessaire de réaliser une purge de la falaise aux endroits fragilisés sur le PR 37. Il est proposé d'inscrire une dépense de 10 000 € HT.

- ◆ Valorisation de l'eau comme produit d'appel et d'activités touristiques
  - ⇒ Valorisation du lac des Monts d'Orb comme site d'activités de pleine nature:

#### Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac des Monts d'Orb

L'étude réalisée en 2022 a démontré l'intérêt touristique de la création d'un embarcadère sur le lac des Monts d'Orb

Cet aménagement offrira de bonnes conditions d'accueil pour les pratiquants et les prestataires (pêche et canoë-kayak) et favorisera l'utilisation des sapeurs-pompiers. Cet aménagement inscrira le lac des Monts d'Orb comme un site majeur d'activités de pleine nature.

Le budget prévisionnel est de 150 000 € HT financé à hauteur de 30 % par le Département (notifié) et 20 % par la Fédération de pêche de l'Hérault (notifié).

⇒ Etude de mise en tourisme Lac des Monts d'Orb

Inscription budgétaire : 20 000 € HT

⇒ Itinéraire patrimonial de Pézènes les Mines



Création d'un nouvel itinéraire patrimonial sur la commune de Pézènes-les-Mines. Le budget prévisionnel est de 25 000 € (30 % Département et 50 % FEDER).

#### ⇒ Voie verte

La voie verte traverse les communes du Poujol-sur-Orb, Lamalou-les-bains, Hérépian et Bédarieux, c'est une véritable autoroute des liaisons douces.

Pour 2024 : il est proposé :

20 000 € pour aménager des aires de service et améliorer l'accueil.

#### **Thermalisme**

Le nombre de curistes enregistrés sur la station thermale de Lamalou-les-Bains est de 11 288 curistes et 2 625 curistes sur la station thermale d'Avène soit 13 913 curistes sur les deux pôles thermaux en 2023.

En 2023, une nouvelle campagne de communication a été lancée sur le thermalisme régional en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie et Hérault Tourisme.

Adhésion au club national des OT des stations thermales.

Différents partenariats seront établis avec les deux stations thermales : accueil curistes, programme d'animations, accueil hors les murs dans les centres thermaux.

## Développement touristique de la base de loisirs La Prade

La Base de loisirs est propriété de Grand Orb et a accueilli en 2023, 28 600 visiteurs ce qui représente une recette de 113 000 €. Ce site permet de disposer d'un espace ouvert aux activités de pleine nature.

Pour 2024, il s'agit de développer le site sur l'axe touristique et les activités de pleine nature.

# ◆ Projet d'accueil d'une base d'activités de pleine nature et espace évènementiel

L'aménagement de cet espace doit être conçu comme un paysage naturel pouvant être traversé par les promeneurs en temps ordinaire, et lors des spectacles de disposer d'un espace scénique avec gradins.

L'aménagement de cet espace permettra également d'accueillir un bâtiment ayant pour vocation d'abriter des activités de plein air en relation directe ou non avec le plan d'eau (accueil VTT, Randonnées, canoés...).

Un bâtiment « sanitaires » sera intégré au site.



Cet espace sera réalisé avec une architecture paysagère en tenant compte du milieu naturel du site.

Pour 2024, reste à réaliser de 450 000 € HT (30 % DETR notifié, 50 % FEDER Massif Central).

### ◆ Les nouveaux équipements et aménagement pour 2024

Dans l'objectif de proposer de nouvelles animations sur le site et d'augmenter le nombre de visiteurs, il est proposé de renforcer l'équipe de direction avec l'embauche d'un gestionnaire « tourisme ».

Il est également proposé d'aménager des équipements nouveaux et d'améliorer l'attractivité touristique du site.

Plusieurs projets d'investissements pour 2024 : :

- Aménagement d'une base VTT
- Création d'un Disc GOLF
- ♣ Valorisation touristique du site et plan de communication
- Circuits VTT et balisage
- Petits équipements et mise en conformité de la passerelle

Pour 2024, l'inscription budgétaire de l'ensemble de ces nouveaux équipements et aménagement est de 200 000 € ainsi que qu'une étude prospective sur le développement des activités de la base de loisirs 20 000 €.

## Structuration de l'accueil des camping-cars

\_\_\_\_\_

## ◆ Aménagement et requalification de l'aire de camping-car de Lunas

Selon l'expertise d'Atout France réalisée en juin 2018, Grand Orb doit conforter ses équipements existants dédiés à l'accueil des camping-cars.

Les objectifs de la structuration d'accueil des camping-cars reposent sur différents enjeux :

- Répondre favorablement et de façon innovante à la clientèle touristique en valorisant et en développant rapidement notre offre d'accueil.
- Mettre aux normes règlementaires les équipements actuels.
- Mieux dimensionner l'offre dédiée aux camping-caristes compte-tenu de l'importance du tourisme itinérant sur Grand Orb (touristes et curistes).



**Pour 2024, l'inscription budgétaire est de 455 000 € HT** (18,9 % DSIL 85 995 € notifié en 2019, 30 % Département 136 500 €).

 ◆ Etude pour un projet d'aire de stationnement de camping-cars à Pézènes les Mines

Pour 2024 : inscription budgétaire de : 10 000 €

### Promotion touristique du territoire

A ces projets s'ajoute la promotion touristique du territoire effectuée par l'Office de Tourisme Grand Orb, qui a pour mission principale : l'accueil, la promotion et l'animation touristique.

L'Office du tourisme Grand Orb a obtenu en janvier 2024 le classement en catégorie 1

Grand Orb a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'EPIC qui prévoit le versement communautaire d'une subvention d'équilibre.

Pour rappel, le versement de la Communauté de communes Grand Orb à l'EPIC (Office de Tourisme Grand Orb) a été ajusté à 320 000,00 € en 2023.

La taxe de séjour encaissée sur l'exercice 2023 est en augmentation soit 256 573 euros de recettes (220 481 euros en 2022).

La promotion touristique et thermale entre essentiellement dans le cadre de l'activité de l'Office de Tourisme. Les actions de communication seront poursuivies par l'Office de Tourisme Grand Orb et ciblées sur la promotion du tourisme vert et du thermalisme.

◆ Requalification et modernisation du Bureau d'Information Touristique de Lamalou-les-Bains

Les travaux du bureau d'information touristique de Lamalou les bains sont indispensables à la mise en conformité du site.

Modification du projet initial suite à un appel d'offres infructueux. Un nouveau projet a été défini permettant de répondre aux obligations d'accessibilité tout en améliorant l'aménagement paysager du parvis.

Pour 2024, il s'agit de restes à réaliser de 105 000 € HT. Financement (Région 31 500 € en attente, Département 22 500 € notifiés).

# Agir pour un territoire solidaire, équilibré et durable



#### Mise en œuvre de la solidarité territoriale

#### Solidarité territoriale : Fonds de concours

Une enveloppe globale de 960 000 € a été décidée sur le mandat soit 40 000 euros par commune afin d'accompagner des projets communaux.

#### Nouveau fonds de concours exceptionnel « Patrimoine et Environnement »

Proposition d'un nouveau fonds de concours exceptionnel pour accompagner les communes sur la fin du mandat.

20 000 € d'aides pour les communes de plus de 1000 habitants

**40 000 €** d'aides pour les communes de moins de 1000 habitants

Les conditions de versement du fonds de concours seraient les suivantes :

- Avoir soldé l'aide des 40 000 € du fonds de solidarité
- Le nouveau fonds de concours s'appliquera sur un ou plusieurs projets d'investissement
- Ce fonds de concours ne sera pas reporté après la fin du mandat

Soit une enveloppe maximum de 840 000 €

Pour 2024 il est proposé d'inscrire une enveloppe de 420 000 €

#### ◆ Equipements mutualisés

Dès le début du mandat Grand Orb a réalisé prés de 50 000 € d'investissements pour faire l'acquisition d'équipements mutualisés avec les communes.

Il s'agit d'équipements pour l'organisation de festivités et d'équipements techniques qui sont prêtés aux communes après signature d'une convention de mise à disposition. Les modalités prévoient que ce matériel est transporté par les services techniques des communes.

Pour lutter contre la sécheresse, il est prévu l'acquisition d'une citerne d'eau pour les communes (20 000 €).

Pour 2024, dans l'objectif de compléter ces équipements mutualisés il est proposé d'inscrire au budget **52 000 € d'investissements supplémentaires.** 

#### Pôle service aux habitants

Ce pôle représente les services destinés aux habitants du territoire : Culture, école de musique, musée, enfance et jeunesse...

Pour 2024, nous proposons les orientations suivantes :

◆ Politique de la ville



Grand Orb a pris la compétence « politique de la ville » au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La circulaire du 31 août 2023 a précisé le calendrier et la méthodologie pour l'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville. La finalisation du contrat est fixée au plus tard le 31 mars 2024.

Le nouveau contrat de ville sera présenté au Conseil Communautaire du 03 avril.

Les quatre nouveaux axes et les thématiques définies dans ce cadre sont l'éducation et la jeunesse, le lien social et l'accès aux droits, la tranquillité publique, le cadre de vie, l'emploi et le développement économique.

Au niveau des actions déployées par le service, elles s'inscriront dans la continuité avec la reconduite des subventions aux associations.

La nouvelle contractualisation est une opportunité d'engager une dynamique plus large que celle de la géographie prioritaire, en prenant notamment appui sur les ressources du territoire et en valorisant le travail qui est mené par l'ensemble des services de l'intercommunalité.

Ce nouveau contrat est l'opportunité de réaffirmer la volonté de la communauté de communes de faire rayonner les actions à l'échelle du territoire.

Cette année, il est proposé d'intégrer une enveloppe complémentaire de 2 000 € pour soutenir les projets structurants qui bénéficient aux habitants de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir l'action itinérante menée par le RIFI, celle de la Maison des Adolescents ainsi que la permanence juridique et psychologique de France Victimes 34.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est également reconduit ainsi que l'action REEAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Les coûts liés au personnel et aux actions sont pris en compte dans l'attribution de compensation de la commune de Bédarieux à hauteur de 49 000€.

Ces actions et leur pilotage bénéficieront de nouvelles dotations des partenaires et de l'État en 2024.

Au niveau de l'agenda du service politique de la ville :

- Le COPIL de l'appel à projets du contrat de ville se tiendra le 24 avril, à 14h, à la salle Achille Bex.
- La signature du nouveau contrat de ville aura lieu le 03 mai, à 11h, à la Tuilerie.

# **♦** Enfance et jeunesse

#### ⇒ Les crèches associatives :

- Revalorisation du soutien financier pour permettre aux structures de faire face à l'importante hausse des charges, notamment salariales (convention ALISFA)
- Budget étude 10 000 € pour les projets d'extension de la crèche associative « les Bambins du coin »

#### ⇒ Le Relais Petite Enfance des Hauts Cantons :

- Développement des partenariats
- Actions autour de la promotion de l'accueil individuel et de la valorisation du métier d'Assistante Maternelle



#### ⇒ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Grand Orb :

- Consolider la codirection et la communication auprès des familles

#### ⇒ Actions jeunesse :

- GO Pass : mise en place d'un programme calibré à la forte participation (600 jeunes en prévision)
- Nouveauté : prise en charge de la formation de jeunes lycéens au diplôme BNSSA : examen final début juin pour les 8 stagiaires (1 agent Grand Orb + 7 lycéens)

#### ⇒ Proposition d'un nouveau fonds de concours pour accompagner les communes dans leurs projets d'investissement liés à l'enfance et la jeunesse

- Création d'un fond de concours spécifique pour les projets communaux de développement d'équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et à l'animation de la vie sociale.
- Inscription budgétaire de 200 000 € sur le budget 2024. Un appel à projet sera lancé avec un règlement spécifique. Il s'agit d'accompagner financièrement les communes jusqu'à 50 000 euros par projet.

# ♦ Programme pour les associations du territoire Culture, vie associative et sport

Grand Orb reconduira l'accompagnement financier des associations du territoire sur les évènements à rayonnement intercommunal.

Une étude au cas par cas sera appliquée pour le versement de la subvention.

Enveloppe budgétaire 2024 : 60 000 €

#### Culture

La jeunesse reste au cœur du projet culturel 2024 en lien avec les artistes, la création, la programmation, le jeune public.

#### ⇒ Programmation de spectacles vivants dans les communes

- « L'Estivale » : Programmations en extérieur et en itinérance durant l'été, de Juin à Août. Le lancement aura lieu le 15 juin avec la Fête de Grand Orb.
- « L'Hivernale » : Programmation en salle tout public et jeune public d'octobre à avril.
- Proposition d'un projet autour de Pagnol avec des représentations scolaires et une représentation tout public : « Pagnol à l'école » (année scolaire 2024/2025).

#### ⇒ Interventions en temps scolaire en partenariat avec l'Education nationale et auprès des collèges et lycée

- Continuité des ateliers culturels en primaire et maternelle en lien avec les projets pédagogiques des enseignants et accueil de spectacles dans l'enceinte des écoles de la maternelle au lycée.
- Participation des établissements à des projets nationaux : « La classe, l'œuvre », « les enfants du patrimoine ».
- Continuité du projet avec Viviane Montagnon « Ecriture et mise en voix » dans les écoles du territoire avec la réalisation d'un recueil des textes et des dessins des enfants participants.



Dernière année de Chœur d'enfants dans les écoles du territoire (4 350 € d'intervention et 3 600 € de transport).

#### ⇒ Résidence en collège avec le département Hérault

Inscription budgétaire : 11 500 € (dont 6000 € versés par le Département Hérault).

#### **⇒** Ecole de musique Grand Orb

- Création d'un spectacle en partenariat avec l'association « La Petite Passoire » regroupant des artistes circassiens et les élèves sur scène autour de la thématique de l'environnement : « L'école de musique fait son cirque ».
- Sortie des élèves pour découvrir le ciné-concert « Les Aventures du Prince Ahmed » à Montpellier.
- Participation des élèves à la Fête Grand Orb.

#### ⇒ Animation de l'espace muséographique Musée de la Cloche et de la Sonnaille

- Exposition temporaire « L'art en Grand Orb : de l'école de Béziers à nos jours » de mai à octobre.
- Action « La classe l'œuvre » avec l'école d'Hérépian autour des anciens métiers.
- Maintien des médiations autour du musée : l'Escape Game « La Sauveterre » et la Murder Party « L'Héritière ».
- Réparation des vitres endommagées du Musée : 7000 € (dont 6079 € prise en charge par l'assurance).

#### ⇒ Pôle culturel Château BALDY

Grand Orb développe des interventions en direction de la jeunesse, en proposant des actions culturelles dans les écoles du territoire, en soutenant la création artistique et en travaillant avec les acteurs culturels locaux.

Dans le cadre de son projet de territoire 2021/2026, la Communauté de communes Grand Orb a inscrit dans les axes prioritaires la valorisation culturelle et patrimoniale par la structuration d'un pôle dédié à la culture et à la jeunesse.

En 2022, une équipe de maîtrise d'œuvre a été missionnée sur ce projet.

Le site dit « Château Baldy » comprend un bâtiment de 850 m², sur un terrain arboré de 4103 m². Grand Orb a fait l'acquisition de ce site en 2022 auprès de la commune de Bédarieux.

L'espace Culture Jeunesse représente un équipement structurant et innovant pour le territoire. Les outils numériques développés seront pédagogiques et intergénérationnels.

En 2024, il s'agit d'inscrire le projet global soit 1 429 000 € HT (27,5 % ETAT, 15,3 % ATI FEDER, 15,3 % Région notifié et 21,6 % Département notifié)

#### Santé

#### **⇒ Fonds Friches - Espace BOURGES**

La Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet « reconquête des friches en Occitanie » porté par la Région en 2022.

En effet, Grand Orb est propriétaire à Lamalou-les-Bains de l'ancien site de rééducation fonctionnelle BOURGES.



Ce site représente une surface totale d'environ 8 800 m², occupé principalement par un corps de bâtiments implantés dans un grand parc arboré.

L'ensemble du site est traversé par un cours d'eau. Deux sources sont également présentes : la source Claude et la source Bourgès, réputées pour leurs propriétés digestives et diurétiques.

Le chantier a débuté en 2023 et a été arrêté suite à une expertise liée aux travaux de désamiantage. Procédure juridique en cours.

La première phase du projet représente une enveloppe de 508 000 € HT. Les financements sont notifiés (30 % Etat – DETR soit152 400 €, et Région « Fonds Friches » 35 % soit 25 550 € sur les études et 30 % soit 130 500 € sur les travaux)

La 2<sup>ème</sup> phase visant à réaliser les travaux d'aménagement paysager du site sera programmée en 2025.

#### ⇒ Attractivité médicale

Grand Orb souhaite intervenir dans le cadre du Contrat Local de Santé pour renforcer l'attractivité médicale.

#### Pour 2024, les nouvelles orientations budgétaires sont de 40 000 € :

- 20 000 € de participation pour Les Journées de la CPTS « Santé Innovation Ruralité » à Lamalou-les-bains le 25 et 26 mai.
- 20 000 € pour les actions portant sur l'attractivité médicale et la prévention

# Proposer un territoire attractif où il fait bon vivre

#### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUI

Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales » arrêté préfectoral du 19 juillet 2019.

Les communes conservent l'application du droit des sols et les autorisations d'urbanisme, mais n'ont pas la charge de la planification.

Le principal avantage est la possibilité de disposer d'un outil efficace de planification (le PLUi) permettant à de nombreuses communes de débloquer leur développement et au niveau intercommunal de poursuivre la réflexion d'ensemble pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement.

L'élaboration du PLUi a été prescrite le 9 décembre 2020, une charte de gouvernance a été préalablement approuvée par les communes, elle fixe en outre les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre du projet de PLUi.

#### Le coût prévisionnel du PLUi est estimé à 600 000 €

L'Etat accompagne financièrement les collectivités pour la mise en place du PLUi. Les recettes déjà encaissées de l'Etat sont de **220 000 € sur toute la procédure PLUi.** 

En 2022 la phase de diagnostic a été réalisée avec l'agence d'urbanisme AURCA qui assure l'accompagnement et l'ingénierie. 211 288 € de dépenses ont été réalisées sur l'année 2022 (agence AURCA, Diagnostic agricole).

**En 2023**, le renouvellement de la convention avec l'AURCA (2023-2024) a permis de poursuivre les travaux notamment sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Pour 2024, l'inscription budgétaire en lien avec la convention avec l'AURCA est de 75 000€.

#### **Etudes des Schémas Directeurs Eau et Assainissement**

Lancement du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement suite à la prise de compétence « Etude des schémas directeurs » par arrêté préfectoral du 11 juillet 2023.

Grand Orb s'engage dans cette démarche avec l'objectif de doter les communes et syndicats de leur outil de planification en matière d'eau potable, d'assainissement et de sécurité incendie.

Schéma Directeur Eau : 18 communes concernées

Schéma Directeur Assainissement : 13 communes concernées



# Nouvelle inscription budgétaire pour 2024 : 1 507 651,24 € HT soit 1 809 1981,48 € TTC

Financement Agence de l'eau 50 % et Département 30 %.

Le reste à charge sera financé par les communes auxquelles Grand Orb apportera 50 % par solidarité.

#### Qualité de vie et environnement

# ♦ Gestion des milieux aquatiques et risques inondations

Grand Orb est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en matière de « Gestion des milieux aquatiques et risques inondations ».

Le programme de travaux évalué sur une période de 10 ans répond à l'ensemble des obligations de la compétence.

Grand Orb a décidé de mettre en œuvre la taxe GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de voter un produit de 457 642 € annuels pour financer l'ensemble de la compétence.

Grand Orb, en collaboration avec le Syndicat mixte de la vallée de l'Orb, a fait le choix de maintenir et consolider une équipe rivière pour l'entretien de 256 km de berges.

Ce produit sera reconduit au même montant pour la taxe GEMAPI 2024. Il s'agit d'une provision correspondant à un programme de travaux estimé sur 10 ans.

En 2024, il est prévu en investissement la réalisation des travaux post-crues du 16 septembre estimés à 445 000 € suivant un plan de financement Etat, Département, Agence de l'eau, en attente de notification. L'hypothèse d'un taux global minimum obtenu est de 40 % inscrit en prévision budgétaire.

Etude hydromorphologique du Poujol-sur-Orb 107 096 € (restes à réaliser) financés à 80 % par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Département et la Région.

Proposition d'inscrire le lancement du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) 20 000€ et d'équiper les communes de téléphones satellites avec une carte prépayée valable 2 ans : 50 000 €.

# ◆ Développement Durable et Environnement

En 2024, l'engagement environnemental de Grand Orb se traduit par la mise en œuvre du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial.



#### En 2024, il est proposé les projets suivants :

- Préservation de la ressource en eau : Installation de récupérateurs d'eau sur le site du siège de Grand Orb et à Grand Orb Environnement (4 000€). Mise en route d'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers (5 000€). Distribution d'un kit de matériel d'économiseurs d'eau auprès de la population (10 000€).
- Lancement du Budget climat participatif : 20 000 €
- Mobilité : Etude de planification des aménagements de mobilité douce sur le territoire 30 000€ - Réalisation d'un cheminement doux à Plaisance : 225 000€ HT
- Toiture photovoltaïque Etude photovoltaïque sur le patrimoine Grand Orb 8 500€ Installation d'une toiture photovoltaïque. Montant de l'investissement 80 000 €
- Poursuite du dispositif Chèque Rénov'Grand Orb : 44 000 € à destination des foyers très modestes (aide à la rénovation globale des logements). Forfait de 1 000 €.
- Lancement des actions suite à l'obtention de la Labellisation Territoire Engagé pour la Nature, Inscription budgétaire : 20 000 €.
- Aide pour l'acquisition de bornes de recharges électriques : 20 000 €

#### Collecte et déchets

Après un gros travail de mise aux normes des équipements de Grand Orb Environnement, La communauté de communes fait de la prévention des déchets une priorité avec la révision de son Plan Local de Prévention des déchets en 2024.

La collecte et la valorisation des déchets vont devenir les postes de dépenses les plus sensibles des collectivités, il est nécessaire de s'y préparer.

#### ⇒ Les travaux

- Opération de modernisation des bornes enterrées 350 000 € (phase 1 et 2) Enveloppe budgétaire : 175 000 € (phase 1), Financement 20 % Région et 16 % Département
- Aménagements au Fraïsse Portail atelier : 20 000 € et portail entrée : 20 000 €
- Déchèterie de Lunas mur de clôture 20 000€

#### ⇒ Les équipements de collecte

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, nous poursuivons le renouvellement de nos équipements.

Pour 2024, nous envisageons les équipements suivants :

- Conteneurs, colonnes à verre, bornes biodéchets : 58 400 €
- Acquisition de véhicules :
  - camion polybenne 200 000 € TTC (Financement 20% Région)
  - camion BOM VL : 108 000 € TTC (Financement 20% Région)



Déchets verts :

Achat de terrain pour aire de broyage : 100 000 €

Fonds de concours cache conteneurs : 8 000 €

#### **⇒** Le traitement des déchets

En partenariat avec 6 autres EPCI, Grand Orb a participé à la **création d'un centre de tri mutualisé en service depuis 2023**. Les collectivités de l'ouest biterrois poursuivent leurs réflexions et perspectives en matière de traitement de leurs déchets, une enveloppe de 15 686 € pour lancer une étude de construction d'une chaufferie CSR sera inscrite sur le budget 2024.

# VI - Structure et évolution des effectifs

#### Évolution de la masse salariale Grand Orb

Comparatif de la         3 401 252 € (dont SPANC)         3 610540 € (dont SPANC)           Masse salariale en         Développeur éco, manager         20 285 €)         21 400 €)           Point d'indice	Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
€ 2 agents GEMAPI, 1 adulte relais) techniques Remplacements Renforts	Comparatif de la Masse salariale en	3 401 252 €  Développeur éco, manager du commerce, 2 agents GEMAPI, 1	3 546 771 € (dont SPANC 20 285 €)	3 610540 € (dont SPANC 21 400 €) Point d'indice Remplacements	BP 2024 4 117 000 € (dont SPANC 22 000 €) Solidarité Territoriale CDG 34 Revalorisation indiciaire Remplacements Renforts Recrutements Assurances et provisions

#### **Effectifs**

Au 1<sup>er</sup> mars 2024, 96 agents assurent le fonctionnement des services de la Communauté de communes Grand Orb.

57 agents titulaires dont 1 agent technique actuellement en disponibilité pour convenance personnelle

39 agents contractuels

La Communauté de communes Grand Orb poursuit sa politique d'intégration des agents contractuels. En 2024, plusieurs agents contractuels seront stagiairisés.

#### Les recrutements pour l'année 2024 :

#### Saisonniers 2024:

Durant l'été 2024 la Communauté de communes aura recours aux emplois saisonniers afin de permettre l'organisation et la continuité des services.

Chaque année environ 16 agents saisonniers interviennent au sein des services pour une durée moyenne de 2 mois.

Pour la majeure partie d'entre eux, il s'agit de jeunes étudiants résidents sur notre territoire et qui recherchent un emploi d'été.

- Base de loisirs : 6 agents

- Grand Orb Environnement : 4 agents
- Musée : 2 agents (de mai à octobre)
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 4 agents

#### Emplois permanents:

- Recrutement d'un(e) Gestionnaire de structure touristique et de loisirs pour superviser la gestion touristique de la base de loisirs de la Prade
- Recrutement d'un(e) directeur(trice) du pôle ingénierie
- Solidarité territoriale recrutement d'un(e) agent en partenariat avec le CDG34

#### Risques statutaires

Augmentation du coût de la cotisation assurance des risques statutaires au 1 er janvier 2024 suite à l'activation par l'assureur de la clause contractuelle d'ajustement tarifaire. Soit une estimation du coût à 47 000 € contre 27 269.11 € en 2023.

La modification de la formule d'assurance ayant entrainé la suppression de la garantie congé longue maladie et congé longue durée la collectivité provisionne ce risque pour un montant de 60 000 euros.

#### **2**ème volet de la revalorisation des rémunérations :

Le 2<sup>ème</sup> volet de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique entre en vigueur avec l'attribution au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents (Décret n°2023-519 du 28 juin 2023). Cette revalorisation représente pour les agents une hausse de 24,61 € brut par mois et une augmentation de la masse salariale d'environ 48 000 euros

#### Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Dans un contexte d'inflation sans précédent, les élus de la Communauté de Communes Grand Orb soutiennent le pouvoir d'achat des agents Grand Orb et appliquent le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

70 agents éligibles soit un coût de 19 000 euros pour la collectivité.

# ANNEXES DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**ANNEXE 1** Investissement – les engagements pluriannuels

ANNEXE 2 Vision consolidée des CA 2023

# PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)

## **ANNEXE 1**

DEPENSES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
ESPACE CULTUREL BALDY (travaux)	80 473	1 800 000					
ESPACE BOURGES	426 682	178 000	650 000				
FONDS DE CONCOURS COMMUNES	226 522	404 383	200 000				
FONDS DE CONCOURS ENFANCE ET JEUNESSE		200 000	200 000				
FONDS DE CONCOURS PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT		420 000	420 000				
EQUIPEMENTS MUTUALISES	28 954	33 000	15 000				
DECHETTERIES ET BENNES	63 380	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
COLLECTE SELECTIVE (BACS ET COLONNES)	50 104	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
AIRE DE BROYAGE		100 000	15 000				
BORNES ENTERREES		210 000	210 000				
COLLECTE DES BIODECHETS ET COMPOSTAGE	110 761	30 000	30 000				
VEHICULES ET CAMIONS (dont base de loisirs)	423 501	300 000	300 000	180 000	180 000	180 000	180 000
QUAI DE TAUSSAC	245 536	21 200					
FONDS DE CONCOURS CASH CONTAINERS		15 538	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
OPERATIONS SUR DIGUES ET GEMAPI	178 499	552 000					
AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE		60 000	60 000				
AIDE AU MAINTIEN DES COMMERCES ESSENTIELS (FONDS DE CONCOURS)	30 000	90 000	60 000	60 000			
AIDE A LA MODERNISATION DES COMMERCES		40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
AMENAGEMENT BASE DE LOISIRS	74 657	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
ACCUEIL PLEINE NATURE	7.1037	540 000	30 000	50000	50000	30 000	30 000
AMENAGEMENT DES AIRES DE CAMPING CAR	78	546 000					
PLUI	37 760	75 000	150 000				
SCHEMAS DIRECTEURS EAU	432	1800000	370 000				
SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT	432	1000000	370000				
MISE EN ACCESSIBILITE OT LAMALOU	7 258	126 000					
RAMPE DE MISE A L'EAU LAC MONT D'ORB	, 250	180 000					
REQUALIFICATION SENTIERS RANDO		48 000					
ITINERAIRES PATRIMONIAUX	50 960						
GRP ENTRE 2 LACS	12 388	8 0 2 6					
RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE	32 383	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
MOBILIER	19 576	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
LOGICIELS ET LICENCES	24 339	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
AUTRES IMMO CORPORELLES	14 799	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
BUREAUX POLITIQUE DE LA VILLE	21 313						
ECONOMIE / AGRICULTURE	750						
DEVELOPPEMENT DURABLE (CHEQUE RENOV)	28 000	100 000	44 000				
AIDE A L'ACHAT DE VELO ELECTRIQUE	8 100	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ET PIETONNE PLAISANCE	3100	270 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
RENOVATION TECHNOLOGIQUE MUSEE CLOCHE	30 292	2,0000					
SUBVENTIONS FAÇADE	2 500	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
TOITURE PHOTOVOLTAIQUE	2000	100 000	20000	2000	22000	23,000	21000
TRAVAUX BATIMENTS	7 348	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
BATIMENT GOE	11 361	40 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
EQUIPEMENTS DE LOISIRS (escaladae, canoë, etc.)	24 798	60 000	33 000	55000	55 000	55000	50000
EXTENSION MEDICAL TUBING	24750	1 000 000					
BATIMENT PARC OZE		50 000	500 000	500 000			
TOTAL	2 273 936	9 904 147	3 5 9 1 0 0 0	1 107 000	547000	547 000	547 000
TOTAL	2213936	9 904 147	3 59 1 000	1107000	547 000	547000	547000

#### **ANNEXE 2**

# **VISION CONSOLIDEE CA 2023**

SUBV 2023 : 320 000 €

Excédent 2023:

#### **BUDGETS ANNEXES**

BUDGET PRINCIPAL

SUBV 2023 :

1 335 112,72

**SPANC** 

**LOCATIONS** 

CUMUL SUBV PARTICIPATION DEFICIT CA 2023

BUDGETS ANNEXES 24 381,26

OFFICE TOURISME 320 000,00

TOTAL 344 381,26

FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT

 Excédent 2023 :
 1 401 830,74
 Excédent 2023
 0,00
 Excédent 2023
 48 686,75

 Excédent antérieur :
 2 000 000,00
 Excédent antérieur :
 0,00
 Excédent antérieur :
 100 000,00

CUMUL 3 401 830,74 CUMUL 0,00 CUMUL 148 686,75

INVESTISSEMENT INVESTISSEMENT INVESTISSEMENT

Excédent 2023

24 381,26 €

 Excédent antérieur :
 4 008 586,29
 Excédent antérieur :
 3 168,35
 Excédent antérieur :
 41 898,82

 CUMUL
 5 343 699,01
 CUMUL
 3 168,35
 CUMUL
 28 672,06

RESULTAT GLOBAL CUMULE 8 745 529,75 RESULTAT GLOBAL CUMULE 3 168,35 RESULTAT GLOBAL CUMULE 177 358,81

 solde RAR
 -1 569 639,00
 solde RAR
 0
 solde RAR
 -996,47

RESULTAT GLOBAL CLOTURE 7 175 890,75 RESULTAT GLOBAL CLOTURE 3 168,35 RESULTAT GLOBAL CLOTURE 176 362,34

CUMUL RESULTAT TOUS BUDGETS HORS OT FONCTIONNEMENT

2023 1 450 517,49

REPORT EX ANTERIEUR 2 100 000,00

CUMUL 3 550 517,49

INVESTISSEMENT

-13 226,76

2023 1 321 885,96

REPORT EX ANTERIEUR 4 053 653,46

CUMUL 5 375 539,42

RESULTAT GLOBAL CUMULE 8 926 056,91

solde RAR -1 570 635,47

RESULTAT GLOBAL CLOTURE 7 355 421,44

REÇU EN PREFECTURE

1e 21/83/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-034-200042646-20240315-D2024\_32-DE

0,00

Déficit 2023